

Arrêté modificatif fixant la liste des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur Jean-Marie Courtin, agissant en qualité de Président de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane,

Vu l'article 1609 nonies C – IV et V du Code Général des Impôts,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2016-076 du 1^{er} juin 2016 portant instauration au 1^{er} janvier 2017 du régime de Fiscalité Professionnelle Unique (FPU),

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-074 du 15 juillet 2020 portant détermination du nombre de sièges de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

Considérant que la délibération sus-visée définit la composition de la CLECT de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane selon la composition suivante 1 titulaire et 1 suppléant par commune, soit 20 titulaires et 20 suppléants et dit que le Président prendra un arrêté fixant la liste des membres de la CLECT au vu des désignations prononcées par les communes de Quercy-Bouriane,

ARRETE

Article 1 : Liste des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :

Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane arrête la liste des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) comme suit :

Commune	Titulaire	Suppléant
Anglars-Nozac	Guillaume VERDIER	Pascal SALANIE
Concorès	Michel FAIVRE	Gérard LANGHOFF
Fajoles	Daniel LAVAL	Didier PELLETIER
Gourdon	Michel FALANTIN	Jean-Marie COURTIN
Lamothe-Cassel	Gilles ASTORG	Alain GARRIGUES
Milhac	Gilbert CARMEILLE	Laurent BENARD
Montamel	Jean-François BELIVENT	Patrick MOUDEN
Payrignac	Jérôme MALEVILLE	Fabienne CHARBONNEL
Peyrilles	Stéphane MAGOT	Eliette DEVIERS
Rouffilhac	Laetitia COLAS	Patrick SURLEREAUX
Saint-Chamarand	Denis PIOT	Bernard BORDES
Saint-Cirq-Madelon	Christine MAURY	Isabelle AUSSEL
Saint-Cirq- Souillaguet	Michel COMBES	Jocelyne FOUCHER
Saint-Clair	André MANIE	Benjamin AUSTRUY
Saint-Germain-du Bel-Air	Patrick LABRANDE	David COLDEFY
Saint Projet	Patrice AZAÏS	Johan BARBANCEY
Soucirac	Florent DESTREL	Marc MEGUEIL
Ussel	Bernard PEQUIN	Annie SOURZAT
Uzech	Sophie BACHELART	Edith PIERS
Le Vigan	Yves DELMAS	Christian LEGRAND

Article 2 : Exécution :

Le présent arrêté sera transmis à Madame la Sous-préfète de Gourdon.

A Gourdon, le 19 mai 2022

Le Président

Jean-Marie COURTIN

